

Zeitschrift: Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande
Herausgeber: Société Pédagogique de la Suisse Romande
Band: 8 (1872)
Heft: 14

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 05.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

DIEU — HUMANITÉ — PATRIE

GENÈVE.
8^{me} année.



15 JUILLET 1872
N° 14.

L'ÉDUCATEUR

REVUE PÉDAGOGIQUE

PUBLIÉE PAR

LA SOCIÉTÉ DES INSTITUTEURS DE LA SUISSE ROMANDE

et paraissant le 1^{er} et le 15 de chaque mois.

SOMMAIRE. — L'instruction populaire et la littérature pédagogique de la République française. — Critique historique (*suite*). — Les Petits enfants. Méthodes d'enseignement. — Partie pratique. — Chronique scolaire. — Intérêts de la Société.

L'instruction populaire et la littérature pédagogique de la république française

L'instruction populaire en France est fille de la Révolution de Juillet et du régime de Louis-Philippe, ce roi-citoyen, envers lequel la postérité sera plus juste que les contemporains.

La nécessité de l'instruction populaire avait été proclamée, il est vrai, par les trois grandes assemblées nationales, et dans les mémorables rapports de Talleyrand, Condorcet, Lachenal, Daunou. Sous l'empire, elle avait occupé une haute intelligence, celle de Georges Cuvier, et donné naissance à une école normale primaire, la première qu'ait eue la France. Elle date de 1810 et a illustré le nom de son fondateur, M. Lesay de Marnésia, préfet du Bas-Rhin, magistrat lettré qui connaissait assez la langue allemande pour essayer de traduire Schiller en français.

La Restauration, quoique moins favorable que le régime suivant au progrès de l'instruction populaire, vit cependant se multiplier les Ecoles normales. La France en comptait 47 à la fin du règne de Charles X. La méthode pestalozzienne et l'en-

seignement mutuel, patronés en vain pendant les Cent jours par le ministre Carnot, l'ancien membre du comité du salut public, prirent faveur dans la capitale par les efforts de la *Société de Paris pour l'instruction élémentaire*, fondée en 1815. Les noms des Gérando, Laroche foucauld-Liancourt, Lasteyrie, Laborde, Jomard, méritent de prendre place à côté de ceux des éducateurs et des écrivains pédagogiques que la France a produits en plus grand nombre qu'on ne le croit communément en Suisse et en Allemagne : Fénelon, Fleury, Nicole, Lassalle, l'abbé Siccard, Haüy, l'abbé de L'Epée, Gérard, Leclerc, Raymond de Chambéry (1), l'abbé Gaultier, l'inventeur des Jeux instructifs et le bon abbé Lhomond, auquel Amiens a élevé, en 1817, une statue qui fait honneur à cette antique cité. Mais l'instruction élémentaire ne date réellement chez nos voisins que du ministère de M. Guizot et de la fameuse loi du 28 juin 1833, votée à la presque *unanimité* des Chambres. « Loi libérale, dit un écrivain français, puisqu'elle consacrait l'indépendance de l'instituteur et lui assurait l'inamovibilité. » Nier les bienfaits de cette loi, serait se rendre coupable d'ingratitude et fermer les yeux au plus grand progrès que l'éducation populaire ait rempli jusqu'ici en France. La loi du 28 juin 1833 a été réellement LA CHARTE de l'instruction primaire dans ce grand pays. Mais pour être complètement libérale et assurer l'indépendance de l'instituteur, cette loi eût dû lui faire une position meilleure matériellement et moralement parlant. Encore aujourd'hui, l'instituteur, dans bien des localités, est le très humble valet, l'esclave-né de la commune, du maire et du curé, et on serait tenté de rire ou plutôt de pleurer en lisant ce mot d'*indépendance* accolé à celui de *maître d'école*, surtout quand on a lu l'histoire de celui dont Erkmann-Chatrian nous a fait la poignante et trop réelle peinture dans un de ses derniers livres. Le privilège créé au profit des instituteurs congréganistes, dispensés des examens par les lettres d'obédience de leurs supérieurs, n'était pas fait non plus pour encourager les instituteurs laïques.

L'époque glorieuse quand même de 1833, a marqué aussi dans la littérature pédagogique par de belles et lumineuses publications périodiques et autres. La Société de Paris pour l'enseignement élémentaire avait ici encore frayé la voie et donné le bon exemple par la création de son bulletin ou *Journal d'éducation* qui en est aujourd'hui à sa 56^{me} année d'existence. Le *Manuel général de l'instruction primaire* qui en compte 39, prit également naissance sous la glorieuse administration de M. Guizot, qu'environnait, conseillait, soutenait ou secondait une vaillante

(1) Leclerc, auteur de *l'Abrégé des études de l'homme fait en faveur de l'homme à former* (1789) ; Raymond (Georges-Marie) de Chambéry, professeur à Genève, auteur de la *Métaphysique des études* (1804).

phalange d'hommes éminents, ministres après lui comme Cousin, Villemain, ou hommes spéciaux comme Théodore Barrau, Ambroise Rendu, Boniface, Cochin, Lorain, Michel, Rapet, Philibert Pompée surtout, le fondateur de l'enseignement professionnel à l'école Turgot dont il fut le premier directeur en 1839. On doit à Cochin et à Pompée des écrits importants destinés à naturaliser, en France, les idées et la méthode de Pestalozzi que n'avaient pas réussi à faire goûter et comprendre les abstraites analyses de Jullien de Paris, rédigées d'après les ambitieux programmes des collaborateurs du chef de l'Institut d'Yverdon.

Mais la loi de 1833 ne rendait l'instruction primaire gratuite que pour les enfants pauvres et reconnus par les conseils communaux comme incapables de payer la rétribution scolaire. Le philosophe Cousin fut un des premiers qui aient parlé de l'instruction gratuite et obligatoire et qui l'aient fait avec éloquence et autorité. Il trouva un imitateur dans son disciple, l'illustre auteur du *Devoir et de l'Ecole*, M. Jules Simon, aujourd'hui ministre de l'instruction publique sous la République.

Un historien, ministre de l'instruction publique, sous le second empire, M. Duruy, essaya de faire une réalité de ce qui n'était pour bien des gens qu'un vœu pieux et pour d'autres une utopie dangereuse. Quoiqu'appuyé, dit-on, de l'assentiment personnel de Napoléon III, M. Duruy échoua devant l'opposition combinée du clergé et des grands propriétaires qui paient plus volontiers pour la caserne que pour l'école. Devenu ministre à son tour, M. Jules Simon a présenté une loi qui, si elle n'est pas aussi libérale que les principes émis par l'auteur du beau livre de l'Ecole, n'en constituerait pas moins le plus grand progrès qu'eût fait la France dans cette voie depuis 1833. On a peine à comprendre d'ailleurs la contradiction qu'on veut établir entre M. Jules Simon, le philosophe libéral, l'auteur du livre de l'Ecole et M. Jules Simon, ministre. *Comme écrivain, M. Jules Simon fait ce qu'il veut ; comme ministre, il fait ce qu'il peut et non ce qu'il veut.*

L'article par lequel le projet de loi supprime les lettres d'obédience, à partir de l'année 1874 et admet ainsi au bénéfice de l'enseignement pour le reste de leur vie les religieuses qui, à cette date, auront exercé, pendant quatre ans, les fonctions enseignantes, ne laisse pas de consacrer le retour au droit commun et ne doit être envisagé que comme ménageant une transition entre l'ancien ordre de choses et le nouveau, ainsi que le faisait judicieusement observer une femme d'esprit, Madame Coignet. Le principe de l'obligation n'en est pas moins introduit dans le droit public français et reconnu par le projet de loi de la façon la plus franche (1).»

(1) Revue des cours littéraires. Paris. Librairie Germer Baillère. 1872 (mars).

Ce projet sera-t-il accepté par l'assemblée nationale actuelle? La commission s'est, comme on sait, prononcée dans un sens négatif. L'évêque d'Orléans, Mgr Dupanloup, membre de l'Académie française, auquel son grand ouvrage sur la haute éducation intellectuelle a fait une place considérable dans la littérature pédagogique de notre temps, voudrait substituer l'obligation morale aux prescriptions rigoureuses et maintenir les lettres d'obédience. Le réformateur de 1833, M. Guizot lui-même n'accepte pas l'obligation absolue parce qu'elle constitue à ses yeux une ingérence choquante et il regrette la gratuité absolue *comme trop coûteuse pour la France*; il s'inscrit également contre la laïcité et patronne les lettres d'obédience.

Nul doute cependant qu'en présence de l'opinion qui s'émeut fortement en faveur des principes posés dans la loi, et qui se manifeste dans la presse et les Conseils généraux, l'assemblée ne se voie contrainte de rompre avec ces traditions rétrogrades et de capituler avec les nécessités d'une situation qui s'impose à la nouvelle république, si elle veut enfin sortir de l'ornière et ne pas se laisser distancer de plus en plus par les nations qui l'environnent.

Un fait propre à éveiller les espérances des amis fidèles de la France, c'est le spectacle que donnent en ce moment beaucoup de bons esprits, travaillant chacun de leur côté à la régénération intellectuelle de leur patrie et cherchant le moyen de relèvement et de salut, non dans la recrudescence de l'esprit militaire, mais dans la diffusion des lumières qui a relevé la Prusse après Iéna et qui tend à faire des Etats-Unis une puissance aussi imposante par l'épanouissement de la culture des intelligences que par l'extension de la population et du territoire.

Une des premières places parmi ces bons esprits revient à M. Emile de Laveleye qui, dans des articles fort bien faits, a cherché à gagner la France à la cause du progrès de l'éducation populaire. Une place importante aussi à l'auteur de *Quelques mots sur l'instruction publique en France*, paru chez Hachette. Le nom de M. Michel Bréal, peu connu auparavant, est aujourd'hui dans toutes les bouches de ceux qui s'occupent d'éducation dans le sens élevé du mot en France et au dehors. Le principal mérite de M. Bréal, après la justesse des vues, c'est le courage de l'avertissement. Professeur au Collège de France, une des plus hautes écoles de son pays, il a osé mettre le doigt sur les plaies de l'esprit national de l'enseignement à tous les degrés, l'Ecole, le Lycée, les Facultés. L'excessive importance donnée à la grammaire et aux subtilités orthographiques, au détriment de la langue proprement dite, la place excessive faite

à l'histoire ancienne, grecque et romaine, au préjudice de celle des temps plus rapprochés de nous le dédain qu'on a montré jusqu'ici pour l'étude des langues étrangères que l'ignorance de la géographie secondait admirablement, l'enseignement superficiel donné aux filles, les inconvénients de l'internat, tel qu'il existe en France, la préparation routinière du Baccalauréat, l'excitation prodigieuse de l'amour-propre par un système de récompense emprunté aux jésuites, tous ces abus et bien d'autres encore sont signalés dans l'ouvrage de M. Bréal avec une fermeté de touche qui n'exclut pas la parfaite convenance du langage. L'auteur des *Quelques mots* signale avec raison comme une des principales causes de l'état arriéré d'une grande partie des populations françaises, l'absence de lecture et partant de culture qui fait qu'il y a deux nations en France, une qui lit, pense, discute, l'autre qui ne comprend rien de ce qui se dit dans les livres sérieux ou vraiment littéraires.

La bibliothèque des paysans se compose d'ouvrages imprimés à Troyes ou à Epinal et se compose de l'histoire merveilleuse des Quatre fils Aymon, de Robert le Diable et autres volumes de cet acabit, ou de pis encore. M. Bréal n'a pas nommé là les plus extravagants ni les plus absurdes. De cet état de choses, l'honorable professeur n'hésite pas à accuser ceux qui remplacent le livre par le rosaire et qui font l'éloge de la sainte ignorance.

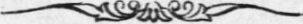
Et à l'objection que la lecture de la *Petite presse* et des feuilles socialistes n'améliorerait pas l'état moral et intellectuel des paysans de la Bretagne ou du Poitou, M. Bréal répond très-bien « sur l'homme qui lit beaucoup, un mauvais livre est loin d'exercer l'influence qu'il a sur celui qui lit peu... Des ouvriers de 1848, combien avaient lu Proudhon? »

Un autre de ces bons esprits qui ont ouvert à leurs compatriotes le trésor de leurs réflexions et de leurs expériences, M. Hippeau, professeur honoraire de Faculté, a pris pour texte l'*Instruction publique aux Etats-Unis* (Paris, chez Didier.) En lisant ce livre où la statistique prend une place considérable et qui est destiné à donner la plus haute idée des dépenses énormes et des efforts extraordinaires que font les Etats-Unis pour arriver non-seulement à répandre une culture générale, mais pour rivaliser, si possible, avec les Etats les plus civilisés en érudition classique et en haute science, il nous est revenu en mémoire ce mot de Mirabeau en tête de son grand ouvrage, en 4 volumes, sur la monarchie de Frédéric-le-Grand : « Tous ces ouvrages doivent être faits comme Tacite faisait le sien sur les mœurs des Germains pour encadrer la satire de Rome. C'est la France que je vois et que je veux voir dans la Prusse, du

moins pour l'exposition des principes que doivent démontrer les détails. » Il résulte de là que le bel et substantiel ouvrage de M. Hippeau fait par-ci par-là l'effet du panégyrique et que celui qui voudra savoir exactement à quoi s'en tenir sur la valeur des Ecoles américaines fera bien de ne pas s'en rapporter uniquement au tableau un peu flatté qu'en présente l'auteur de l'*Instruction publique aux Etats-Unis*, qui, bien qu'ayant parcouru le pays qu'il décrit, visité les établissements dont il parle, les a cependant jugés parfois un peu trop sur le programme plutôt que sur la réalité.

(A suivre.)

A. DAGUET.



Critique historique

(Suite et fin)

M. Johann Strickler est un ancien maître de l'Ecole normale de Kussnacht. Il est aujourd'hui agrégé (*privat docent*) de l'Université de Zurich. Chercheur et érudit (*geschichtsforscher*) plutôt qu'historien (*geschichtschreiber*), M. Strickler s'est proposé de donner un *Précis d'histoire suisse* conforme aux données de la critique contemporaine, et il en est résulté un travail en deux parties, embrassant, l'un, le temps antérieur à la Réformation, et l'autre, l'époque comprise entre la Réformation et la Révolution helvétique. Ce travail achevé, M. Strickler l'a soumis à M. Georges de Wyss, le docte président de la Société d'histoire qui en a revu toutes les pages avec soin et a poussé la complaisance, dit l'auteur dans sa préface, jusqu'à en corriger les épreuves les plus difficiles.

C'est dire que le précis de M. Strickler est le fruit de patientes et savantes études; la chronologie en particulier a reçu des soins minutieux. Le droit public est aussi l'objet de la sollicitude de l'auteur.

Mais l'ouvrage de M. Strickler n'échappe pas au défaut ordinaire de ces sortes d'ouvrages, et que n'a pas même su complètement éviter le président Hénault, l'auteur de l'Abrégé chronologique de l'histoire de France. C'est un squelette d'histoire et non un corps vivant avec les couleurs de la santé. La main du critique se fait sentir surtout; celle de l'artiste, de l'écrivain, nulle part. Puis même au point de vue strictement historique, n'est-ce pas une lacune grave que l'omission des sources? Le motif allégué par l'auteur, c'est-à-dire son désir d'éviter par là toute polémique, est-il digne de cette *science allemande* dont le jeune *privat-docent* se pose en représentant absolu, aux bords du lac de Zurich? A cette omission des sources et, partant, de tout moyen de contrôle et de vérification des ouvrages consultés par l'auteur, ne suppléent que très imparfaitement les fragments de chronique enchâssés dans le corps ou dans les notes de l'ouvrage. Un autre défaut saillant du *Grundriss*, c'est le manque de proportion qui règne dans la place accordée aux événements. Certaines parties très importantes sont à peine esquissées,

le règne de Charlemagne, par exemple, dont M. Strickler ne veut connaître les relations ni avec le Valais, ni avec Thurgovie, ni avec St-Gall, ni même avec l'ancienne Turegum, sous prétexte de science allemande sans doute.

On chercherait aussi en vain, dans ce livre, une étincelle de cette conception large et philosophique, de ces idées élevées qui donnent tant de prix à la grande histoire, aujourd'hui, sans doute, dépassée au point de vue des faits, mais si nourrissante pour la pensée de l'immortel Jean de Muller. Les scènes les plus émouvantes le laissent aussi froid que l'eau glacée de la fontaine de l'Albis. Racontant, par exemple la mort de Zwingli, M. Strickler ne trouve que ces deux phrases aussi inexactes pour le fond que décolorées et traînantes pour la forme :

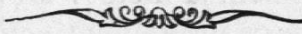
« Zwingli mourut *en traître* de la main d'un soldat mercenaire. Le lendemain, le peuple en armes tint un conseil de guerre sur son cadavre, il fut écartelé, brûlé, et ses cendres jetées aux vents. » *Punctum satis*.

Le grand réformateur, qui mourut à Cappel (son successeur Bullinger n'a fait nulle difficulté de nous l'apprendre) avait paru sur le champ de bataille la hallebarde sur l'épaule pendant la mêlée ! M. Strickler ne daigne pas consigner ce détail, soit qu'il le juge insignifiant pour l'histoire, soit que sa partialité pour la Réformation lui interdise la révélation de certains faits.

Il ne faut donc pas s'étonner si l'ouvrage de M. Strickler n'a pas fait immédiatement fortune, même dans le champ de la didactique scolaire et auprès des instituteurs les plus portés à se laisser prendre au prestige du grand mot de la *freie Forschung*. De là une mauvaise humeur assez naturelle à comprendre contre les livres plus populaires que le sien et qu'il déclare totalement étrangers et même hostiles à la science allemande. Vögelin et Färber, et tous ceux qui n'ont pas complètement rompu avec l'école traditionnelle tombent sous le coup de l'anathème ; mais il s'acharne plus volontiers sur les abrégés de l'auteur de ces lignes et sur son traducteur Hagnauer, le professeur émérite d'Aarau, l'ancien disciple et collaborateur de Pestalozzi et que l'Université de Bonn saluait, à l'occasion du jubilé de sa fondation, comme un de ses fils les plus méritants, et qui, par conséquent, ne doit pas être plus étranger ou hostile à la science allemande, que M. Strickler lui-même.

Mais comme il est toujours beau et utile de confesser ses erreurs et de faire son *peccavi*, quand on a péché contre quelqu'un ou quelque chose, l'auteur des Abrégés ne fait nulle difficulté d'avouer que parmi les remarques satiriques de M. Strickler, une l'a frappé, parce qu'elle avait quelque chose de fondé. C'est relativement à la victoire de Diviko sur les Romains que la critique historique place aujourd'hui sur les bords de l'Océan ou de la Garonne. Faisant parler Diviko, l'auteur de l'Abrégé intermédiaire entre le grand ouvrage et le manuel élémentaire, lui met dans la bouche ces paroles : « César, laisse-nous nous établir dans les Gaules... Si tu

refuses, il pourrait bien t'arriver, comme à Cassius sur *les bords du Léman*. » Les mots écrits ici en italique ne se trouvent pas dans César, et puisque le lieu de la bataille est placé par Mommsen, le profond investigateur, que Strickler exploite comme beaucoup d'autres sans les citer, sur les bords de la Garonne, il y aurait lieu, dans une nouvelle édition, de retrancher ces expressions qui appartiennent à la rhétorique plutôt qu'à l'histoire. Mais je n'ai pas voulu retrancher, dans l'Abrégé, ce qui se trouvait dans le grand ouvrage avant qu'une nouvelle édition de ce dernier ait paru (ce qui ne tardera guère), M. Strickler ayant déjà fait ressortir avec plus de malignité que de justesse, la contradiction qu'offrait sur un point controversé le livre élémentaire et le Manuel moyen, sans vouloir prendre garde que les deux livres avaient été publiés à une année de distance et que ce changement avait été fait précisément en vue de répondre à ces exigences de la science allemande que fait sonner M. Johann Strickler, avec toutes les fanfares d'un jeune triomphateur exalté par les victoires de Gravelotte et de Sedan, dans la *Bibliographie de Zurich*, n° 6 de cette année, et auquel nous renvoyons les amateurs de critiques *raisonnées et bienveillantes*.
A. D.



LES PETITS ENFANTS

Méthodes d'enseignement

(Suite.)

Ces lignes auront deux sortes de lecteurs : ceux qui connaissent déjà le sujet que je traite, et ceux qui n'en ont jamais entendu parler. Aux premiers je ne saurais rien apprendre, leur siège est fait ; ils sont pour la routine ou pour la rénovation, et, suivant la nature de leur esprit ou leurs tendances politiques et autres, ils sont déjà fixés sur la nature des réformes à faire. Les autres, c'est-à-dire presque tout le monde, ont quelque chose à gagner à être renseignés sur la question. Or, intéresser le public à une réforme d'où peut venir l'amélioration sociale, n'est-ce pas faire une œuvre excellente ? Les premiers diront aussi : « Il y a des années que tout cela est connu, et plusieurs livres bien faits, dont voici les titres, en ont parlé. A ce point de vue, les pays français n'ont donc rien à envier à l'étranger. »

A cela, je n'ai qu'un mot à répondre : c'est que le nombre de ceux qui sont au courant de ces questions et qui ont lu ces livres, est si petit, qu'on les pourrait aisément compter, et que l'immense majorité, non-seulement du public, mais encore des maîtres, ignore ce qui se fait en d'autres pays ; beaucoup même croient encore qu'en fait d'instruction publique, la France est la première nation du monde.

J'ajouterai que, bien qu'en haut lieu l'on sache la vérité, nous attendons encore les réformes. Espérons qu'il n'en sera pas longtemps ainsi, car les hommes éminents qui sont chargés de ces soins savent le mal et le remède ;

ils sont ardents à faire le bien, et j'ai la confiance que mieux éclairé, le public leur donnera son concours le plus généreux.

M. Duruy, qui avait de grandes idées, mais impossibles à réaliser sous l'Empire, a fait faire par des savants des voyages à l'étranger, et des rapports sur l'état de l'instruction publique en tous pays : Etats-Unis, Angleterre, Allemagne, Suisse, Belgique, etc. Ces rapports sont des œuvres considérables, et leur lecture est l'exposé de notre misère ; du reste, on ne les connaît pas, et la raison en est simple : œuvres typographiques de grand luxe, ils coûtent 25 à 30 fr. le volume ; leur tirage est épuisé, et le ministère a négligé de les envoyer aux bibliothèques publiques.

Cela dit, je dois examiner diverses méthodes fort bien exposées, très-admirées dans ces livres et dans quelques autres publications sur le même sujet, — œuvres excellentes, qui devraient être dans toutes les mains, mais qui dorment au fond des librairies.

Pourquoi les instituteurs les liraient-ils?... Les circulaires ne l'ont pas ordonné, et elles ne portent pas au front le signe sacré : *Autorisé par le ministère de l'instruction publique*. Cette ignorance est un des moindres effets de la centralisation universitaire qui nous régit.

Ma voix est trop faible pour être entendue ; mais si ces lignes tombaient sous les yeux d'un de ces hommes qui sont assez forts pour faire le bien, je demanderais pourquoi ces rapports ministériels, remplis de renseignements précieux, ne sont pas édités de nouveau et à bon marché, répandus même à vil prix ? Ils seraient lus avec avidité par tous les maîtres de la jeunesse et par nombre de mères intelligentes. Pourquoi tout ce mystère ? La France n'a-t-elle pas appris durement son ignorance ? Le temps n'est plus où l'inspecteur général, M. Jourdain (un nom privilégié), pourrait terminer son rapport sur l'état de l'instruction primaire en France (1867) par cette pensée : « Admirons ce qu'a fait l'Empire, et ce qu'est devenue, entre ses mains, l'instruction du peuple, si on la compare à ce qu'elle était sous la Restauration. » Et dire qu'on n'avait qu'à passer la frontière pour juger et cette exclamation et cette comparaison ridicule !

I. LES LEÇONS DE CHOSSES (*Lessons on objects*)

S'il était nécessaire de prouver comment, en France, on crée les idées, et comment, à l'étranger, on les met en pratique, alors que personne ne s'en inquiète plus chez nous, les leçons de choses nous fourniraient un exemple excellent. Il y a près de quarante ans, en 1835, une femme ingénieuse, M^{me} Pape-Carpentier, s'inspirant de Pestalozzi et de Socrate, mettait en pratique les leçons de choses, à la salle d'asile de St-Pierre, au Mans, et, dix ans après, elle publiait, chez Hachette, un livre sur ce sujet. Plus tard, à l'Exposition de 1867, elle faisait, sur le même sujet, des conférences de la plus haute portée et admirées de tous. Elle a réalisé des prodiges dans la réforme des salles

d'asile de la Seine, et elle a publié, il y a deux ans, un manuel précieux, relatif au premier enseignement : *le Manuel de l'Instituteur*.

Cette méthode n'était donc pas un mystère; cependant, elle était si peu connue, que l'auteur de l'excellent rapport sur l'instruction aux Etats-Unis (M. Hippeau), la rencontrant en ce pays, où elle est appliquée, ordonnée même, en attribue l'invention à une institutrice anglaise, miss Jones; puis il l'approuve et la décrit si bien, que je ne saurais mieux faire que de lui emprunter un extrait de ses aperçus :

— Si jeune que soit l'enfant, à son entrée à l'école gardienne ou à l'asile, certains objets lui sont déjà familiers : un couteau, du pain, un livre, etc.

Prenons un couteau : le maître, lui mettant l'objet en main, lui dit de l'examiner, et lui demande quelles en sont les parties; il a une lame et un manche : de quoi est-il fait, de fer ou de bois? Quelle est la couleur du manche? Combien a-t-il de clous? La lame est-elle pointue, ronde? A quoi ressemble-t-elle? Combien pèse-t-il environ? A quoi sert-il?... Chaque élève est successivement interrogé sur l'aspect, sur les qualités physiques de cet objet, ou d'un autre quelconque.

Si l'élève est plus âgé, ce n'est plus un couteau, c'est un morceau d'étoffe, un fragment de drap, par exemple, une montre.

Nous renvoyons à la brochure de M. Hippeau, *de l'Instruction publique aux Etats-Unis*, pour la leçon sur la montre, à laquelle il a assisté et qu'il reproduit.

En quoi est le drap? quelle est sa couleur? Qu'est-ce que la laine? d'où vient-elle? Comment se fabrique le drap?... à quoi sert-il? — Pourquoi est-il plus chaud que le coton?...

Je crois en avoir dit assez pour être compris, et je n'ai pas à répéter ici l'histoire du gland de mon précédent article; qu'il me suffise de dire que les leçons de choses, basées sur cette méthode, peuvent élever, graduellement et sans secousse, l'esprit de l'enfant de la notion la plus simple à la plus compliquée, et qu'elles le préparent, en lui plaisant, à l'enseignement scientifique le plus complet.

En Amérique, cette méthode s'applique à toutes les parties de l'enseignement, et son esprit se retrouve dans les plus hautes études : par elle, toutes les facultés de l'entendement sont fortifiées, aucune idée n'est vague, et il ne reste dans la mémoire aucun mot vide de sens. Quel parti pratique un maître intelligent ne peut-il pas en tirer ! L'enseignement alors a une base réelle, véritable, sérieuse. Peut-on élever un édifice stable sans des fondements solides et durables? L'enseignement empirique a le grave tort de ne s'occuper que de la *forme*, qui, cependant, n'est rien sans le *fond*. Les notions sur les objets matériels donnent non-seulement au jugement de l'enfant une direction sérieuse et juste, mais elles peuvent lui être très-utiles, quelle que soit sa carrière future, ouvrier, industriel, commerçant, etc.

Prenons un exemple : l'enfant a douze ans ; il est à l'école primaire, et le maître prend une clé pour texte de sa leçon. Cette clé est en fer. Comment lui a-t-on donné sa forme ? Qu'est-ce qu'une forge ? En avez-vous vu ? Si oui, qu'y fait-on ? D'où vient le fer ? à quoi sert-il ? Montrez dans la classe tous les endroits où il est employé ?

Ce n'est pas tout : le maître pourrait ne pas être assez compris. Alors, au premier jour de promenade, il conduit ses élèves à la forge la plus voisine, chez le menuisier, au moulin, et il leur montre la réalisation de ce qu'il leur a raconté. Il n'a pas besoin d'être pour cela, comme on ne manquera pas de le dire, forgeron ou menuisier, il n'a qu'à montrer le mode de transformation de l'objet. Plus tard viendra la notion plus précise, le *cours professionnel* ; il n'en restera pas moins, et d'une façon indélébile, dans l'esprit de l'enfant, une connaissance élémentaire qu'il n'oubliera jamais.

Ces notions du monde matériel, qui, suivant la carrière de l'enfant devenu homme, se transforment en professions, en métiers ou en sciences, ont dans la vie une plus grande importance qu'on ne le croit. Les esprits pratiques de tous les pays ont depuis longtemps exprimé cette vérité. Malheureusement, à l'étranger, cette pensée est acceptée de tous ; chez nous, elle n'est appréciée que de quelques-uns.

(A suivre.)

PARTIE PRATIQUE

LES COMPOSITIONS HISTORIQUES

Les sujets de compositions ne manquent pas assurément. Néanmoins, quand on enseigne la composition depuis quelques années et qu'on donne un sujet à traiter chaque semaine, on s'aperçoit, un beau jour, que l'on arrive au bout de son écheveau et l'on se demande, avec une certaine anxiété, où l'on ira chercher du nouveau. Une mine, qui n'est pas assez exploitée, selon nous, c'est l'histoire. Mais ici se présente une sérieuse difficulté : les élèves s'imaginent qu'ils doivent parler en historiens, et les voilà se bornant à raconter, plus ou moins bien, le fait ou l'événement qu'on leur a proposé comme sujet. De réflexions personnelles, de style un peu poétique, de travail littéraire, en un mot, pas la moindre trace.

Cette manière sèche et servile de narrer un événement historique nous a frappé à plus d'une reprise, et dernièrement encore, à propos du sujet, fécond pourtant, *Le Massacre de Greiffensée*, que nous avons donné à des élèves intelligents et traitant assez bien d'autres matières.

Nous avons critiqué ces travaux, cela va sans dire, mais comme nous nous apercevions que nos observations n'étaient pas comprises ni senties comme nous l'aurions désiré, nous avons écrit nous-même ce récit et nous l'avons lu à nos élèves. Nous avons pu voir alors que ce moyen valait infiniment mieux que toutes les recommandations que nous avons faites. Nous donnons ici ce court morceau, en désirant qu'il puisse être utile à quelques-uns de nos collègues et à quelques élèves de nos écoles.

LE MASSACRE DE GREIFFENSÉE

Greiffensée ! ô nom écrit en lettres de sang dans les annales de la patrie, quel Suisse pourra jamais te prononcer sans éprouver un sentiment d'horreur pour le drame lugubre dont tu rappelles le souvenir ?

La discorde, le plus grand ennemi des nations, avait éclaté parini les Suisses. Zurichois et Schwytzois s'étaient battus sur les bords de la Sihl : des cadavres jonchaient le sol, l'incendie rougissait le ciel et des scènes atroces avaient été commises en dehors des murs de Zurich. La cité de la Limmat était cernée par l'armée des confédérés.

Mais à quelques lieues de là, sur les bords d'un lac aux ondes transparentes, une poignée de braves tenaient tête à une troupe de Schwytzois, commandée par le superbe et inflexible landammann Ital Reding. Vingt fois les assaillants s'étaient élancés contre le château de Greiffensée, vingt fois ils avaient été repoussés. A la fin, décimée par le fer ennemi, épuisée par la fatigue, manquant de provisions, vendue par un traître, l'héroïque garnison capitula, et soixante et quelques soldats sortirent du château désarmés et courbant le front. En tête marchait leur chef, Jean le Sauvage.

Cette valeureuse petite troupe est conduite dans une prairie à peu de distance de la ville. Là ses vainqueurs tiennent conseil et délibèrent sur son sort. Les soldats, exaspérés d'une résistance à laquelle ils ne s'étaient pas attendus, refoulent tout sentiment de justice et de pitié et demandent à grands cris la mort de leurs ennemis. Reding les excite par ses propos sanguinaires. En vain les femmes, les enfants et les proches des défenseurs de Greiffensée remplissent l'air de leurs cris et de leurs supplications ; en vain le courageux Holzach de Menzigen élève la voix en faveur de l'humanité et représente aux Suisses qu'après tout ces hommes n'ont fait que leur devoir, une soldatesque, ivre de sang et encouragée par son chef, ne répond que par des paroles de mort.

Un cercle se forme ; les victimes sont placées au milieu, et le bourreau y entre le glaive à la main. Il frappe et la tête de Jean le Sauvage roule sur le gazon. Il frappe et une seconde tête tombe de même ; il frappe, frappe encore et toujours. Les cadavres s'amoncellent, la terre est rougie, et déjà l'on peut compter neuf têtes parmi l'herbe de la prairie.

Alors le bourreau s'arrête, regarde Reding et semble demander grâce pour les autres. « Continue, s'écrie le farouche landammann, où tu périras comme eux. »

Et le bourreau, ému et tremblant, continue son terrible office. Mais le soleil, arrivé au terme de sa course, a disparu derrière la colline. La nuit vient ; l'exécuteur, cent fois plus humain que ses barbares maîtres, espère que l'obscurité mettra un terme à son horrible besogne. Vain espoir. Reding a fait allumer des torches, et c'est à la clarté sinistre et fumeuse de la résine que s'achève cette œuvre de mort. Le bourreau ne

peut se reposer que lorsque, pour la soixantième fois, son glaive a tracé dans l'air un cercle de sang.

Alors les confédérés s'éloignent de ce lieu d'horreur... Allez, soldats, vous livrer au sommeil, mais sachez que dans peu de temps, là-bas, sur les bords de la Birse, écrasés par des ennemis nombreux et près d'expirer, le souvenir de cette hécatombe barbare troublera vos derniers moments et que vous vous écrierez, pleins d'angoisses : « O Greiffensée, terrible est ta vengeance! »

A. BIOLLEY.

Solution du problème du numéro 12

Le volume du cylindre $= R^2 \times 3 \frac{1}{7} \times 1^m 25$ de hauteur = 693 décimètres cubes moins le volume de la partie incrustée du cube de fer, soit $0,4 - 0,15 = 0,25 \times 0,4 \times 0,4 = 40$ décimètres cubes; nous avons donc $693^{ds} - 40^{ds} = 653^{ds}$, volume du bois.

Le volume du cube de fer $= 0,4 \times 0,4 \times 0,4 = 64$ décimètres cubes, mais comme ce fer pèse $9 \frac{3}{8}$ fois plus que l'orme, ces $64^{ds} \times 9 \frac{3}{8} = 600^{ds}$ de bois, qui, ajoutés au 653^{ds} du cylindre représentant 1253^{ds} de bois. Or, la même quantité d'eau pèserait 2506 livres et le poids total étant $2004 \frac{4}{5}$, en divisant $2004 \frac{4}{5}$ par 2506, nous obtiendrons 0,800 poids spécifique de l'orme; celui du fer $= 0,800 \times 9 \frac{3}{8} = 7,500$.

J. DUSOIX.

CHRONIQUE SCOLAIRE

ARGOVIE. — La ville de Zofingue, la patrie de l'héroïque avoyer Thut et le siège de la Société d'étudiants qui ont pris le nom de cette patriotique localité, a mis au concours le plan d'une maison d'école. Neuf prix ont été décernés aux auteurs des meilleurs projets de construction : un prix de 1000 fr. à M. Kubli de St-Gall; 600 fr. à MM. Reichenbach et Gerster, de Berne; 600 fr. à M. Bär, citoyen de Zofingue; 300 à M. Otto Weber de Zurich; 300 à M. Weidmann, de Zurich; 200 à MM. Henry et Hermann Reutlinger, de Zurich, et à MM. Schmidt de Francfort et Thierchens, de Berlin; 200 fr. à M. Rost d'Oschaktz, dans la Saxe royale.

C'est là un spectacle bien réjouissant pour tous les amis de l'instruction publique et un bel exemple de dévouement et de sollicitude pour la cause de l'éducation populaire. C'est par des faits de ce genre qu'Argovie méritera le nom glorieux de *Culturstaat* ou canton de la civilisation.

ZURICH. — M. Sieber, conseiller d'Etat et directeur de l'instruction publique est resté sur le carreau dans les dernières élections avec 26,000 voix contre 27,000 données à son concurrent. C'est, dit la *Schweizerische Lehrer-Zeitung*, une curieuse ironie du sort que de voir l'homme qui témoignait le plus de confiance dans l'esprit de justice et les lumières du peuple, se trouver frappé le premier et seul de la défaveur populaire. Certainement M. Sieber ne pouvait se vanter d'avoir bien opéré avec sa loi sur l'instruction publique. On avait trop oublié qu'on ne fait pas tout avec de belles théo-

ries. Mais ce n'est pas la loi sur l'instruction publique seule qui a mis sur le carreau M. Sieber.

» Si le choix des conseillers d'Etat se fût fait comme ci-devant par le Grand Conseil, M. Sieber eût été probablement réélu ou on eût cherché une spécialité pour une direction qui en exige une. Mais rien de pareil n'est à attendre des deux comités de partis qui composent les listes. »

ST-GALL. — La *Schweizerische Lehrer-Zeitung* nous apprend qu'une intéressante réunion a eu lieu à Rorschach, le 18 mai. Une cinquantaine d'instituteurs des bords du lac de Constance, Suisses, Badois et Bavaois célébraient la création d'une *Société internationale* dont M. Largiader, citoyen grison, directeur de l'Ecole normale de Mariaberg près Rorschach, et l'un des deux rédacteurs de la *Schweizerische Lehrer-Zeitung*, a été élu président. On y a entendu entre autres communications un exposé oral de M. le professeur Dierauer sur l'histoire de la Suisse ou plutôt sur la diversité du développement historique en deçà et au-delà du *Bodensee*. Reprenant la thèse du célèbre critique historique Kopp de Lucerne, M. Dierauer a dit qu'au point de vue du droit, les torts étaient partagés dans la lutte des Habsbourg et des Waldstæten; que si Uri et Schwytz avaient obtenu des Hohenstaufen une charte de liberté, que l'empereur Rodolphe de Habsbourg se refusa à reconnaître, le Nidwald n'en fut doté que sous Louis de Bavière. Il rappelle encore que ce n'est pas seulement sur les bords du lac des quatre Cantons qu'il appelle *Waldsee* qu'on aspirait à la liberté; les rives du *Bodensee* furent témoins d'aspirations analogues et d'alliances destinées à garantir les droits du peuple; mais les alliances ne furent que temporaires au-delà du Bodensee, pendant que chez nous, l'alliance revêtit un caractère durable, attestée par le nom d'alliance perpétuelle (*ewiger Bund*.)

GRISONS. — Ce canton a, depuis quelque temps, une Société pédagogique. C'est un pasteur, M. Michel, qui est à la tête de la Société dont le but avoué est de faire de l'instruction publique une affaire fédérale et cantonale à la fois.

JAPON. — Un Allemand établi au Japon écrit à un de ses compatriotes :

On fait de grands efforts dans le sens du progrès et on tient beaucoup surtout au perfectionnement du système scolaire. A cet effet, on a institué deux écoles allemandes que j'ai visitées. L'une est dirigée par un Allemand, l'autre par un Suisse. Il y a également une école anglaise et une école française. Les écoles allemandes sont organisées entièrement d'après le plan suivi dans nos écoles d'outre-Rhin, non-seulement quant aux méthodes, mais même en ce qui concerne le mobilier scolaire : bancs, cartes murales, etc. On y trouve même nos tableaux de lecture, et je me suis réjoui en voyant naturalisés au Japon les livres de fables de Hey et de Speckter.

Nos écoles allemandes ont déjà formé douze élèves pour les Universités d'Europe où ils doivent faire leurs examens de maturité. Les idées allemandes sont ici en honneur. C'est la dernière guerre qui nous vaut cette considération. Tout ce qui vient de chez nous est trouvé bon et pratique. Douze officiers allemands sont attendus pour donner l'instruction aux troupes. Deux médecins sont arrivés de Berlin pour y établir une Ecole de médecine. Les livres de Virchow, Hebra et Hirt sont connus et appréciés. Les Japonais ont songé au corps en même temps qu'à l'âme. Une brasserie bavaoise sera en pleine activité dans quelque temps et la bière brune brassée par des ouvriers allemands.

(Feuilles pédagogiques libres de Vienne.)

Intérêts de la Société

**Accusé de réception aux Exposants annoncés pour l'Exposition scolaire
de Genève (27 Juillet — 5 Août 1872)**

(Voir le n° 12 de l'Educateur. — 15 juin 1872)

N ^{os}	Date de l'envoi	Noms	Origine	Objets annoncés
55	1 Avril	Laisné	Paris	Div. relat. à l'ens. de la gym.
56		Joseph Mittet		2 traités: Agric. Géog.
57		Magnin	Wiesbaden	2 tr.: Ens. de la langue.
58		Onorato Rosselli	Lugano	L'arithmétique mentale.
59			Poste de Gand	De Verecniging. 2 ex.
60	15 Mai	A. Derivis	Albi	Caisse d'encre.
61		Guillemard	Côte d'Or	Tableau alph. method.
62		L. Guillot, lib.	Redon	Tableaux alph. et chiff.
63		Coindet, inst.	Marchissy	Plan d'école et d'objets.
64	30 »	Y.-M. Lecoq, inst.	Côtes du Nord	Globe et librairie.
65	30 »	Brunschweiler et fils	Saint-Gall	Encres Couleurs en aq.
66		Inconnu	Inconnu	Une caisse divers objets.
67	27 Juin	E. Flament, inst.	Douai	Calligraphie.
68	1 Juillet	Panchaud, inst.	Genève	Petit atlas. Recueil de prob.
69		Chomel, inst.	Lille	Tableaux de lecture.
70			Lugano	Traités divers.
71	1 »	Châtillon, inst.	Genève	Un compteur p ^r degrés infér.
72	3 Juin	J. Chenaux, curé	Vuadens	Botanique populaire.
73		M ^{me} de Portugall	Genève	Matériel scolaire.
74		Sené, inst.	Genève	Formules. Méth., etc.
75	6 »	R. Guillod, inst.	Payerne	Méthode de lecture.
76				Absentie. Lyst.
77	25 Mai	H. Dessain, lib.	Liège	Divers.
78	17 »	Raoux, professeur	Lausanne	Remarq. s ^r réf. orthog. franç.
79	13 Juin	Giovani Nizzola	Tessin	Divers ouvrages.
80		Mignot, lib.	Lausanne	Problèmes. Géomét.
81	20 »	Vincent, lib.	Lausanne	Cours gradué d'inst. civique.
82		Sandoz, lib.	Neuchâtel	Divers.
83	23 »	Jeanneret	Neuchâtel	Man. récitation franç.
84		Fr. Veniali	Mantoue	Notions de mathémat.
85	10 »	Martinot	Belgique	Notice sur l'arithmét.
86	24 »	E.-H. Vanssleussen et J.-B ^{te} Flesch	Belgique	Education des enfants.
87	24 »	Robert	Saint-Etienne	Divers et tableaux mécan.
88	26 »	M ^{me} veuve Parent	Sèvres	Méthod. élém. musiq.
89	23 »	Lonay	Liège	Enseig. simult. lect. et écrit.
90	26 »	Toussaint, inst.	Meuse	Exercices à l'us. des comm ^{ts}
91	27 »	M. Buffard et G. Perrot	Lyon	Moniteur des écoles primaires.
92	27 »	Cury, inst.	Aisne	Leçons et devoirs. Méthode de lecture.

N ^o	Date de l'envoi	Noms	Origine	Objets annoncés
93	27 "	A. Vacquez-Lalo	Nord	9 livres sur l'enseig ^{nt}
94	5 "	Fenouillet, inst.	H ^{te} -Savoie	Nouv. man. orthogr.
95		Haillecourt	Chambéry	Traité de géométrie.
96	29 "	Behagnon	Bonneville	26 tableaux de lecture.
97	1 Juillet	L. Rochat	Aubonne	Collection scientifique.
98	29 Juin	Ed. Bärmann, inst.	Genève	4 ouvrages divers.
99		M ^{me} Cl ^{se} Sauvestre	Paris	Guide prat. p ^r les écoles pro- fessionnelles de jeu ^s filles.
100	29 Mai	A. Petitpierre, inst.	Genève	Tableaux géog. 1 ^{re} liv. man ^{te} .
101		J. Petitbon, ins. pr.	Redon	4 instrum ^s . scolaires.
102		Théoph. Leroy, inst.	Trémarest	Man. classiq. p ^r ens ^t lecture.
103	5 Juillet	Blanc, Imer et Lebet	Lausanne	Divers ouvrages.
104		Bermit (?), inst.	Isère	Ouvrages divers.
105		X.	Univ. française	Nouveau procédé pour appren- dre à lire.
106	12 Juillet.	Grosclaude, inst. prot ^{nt} .	Hérimontcourt	Cours préparatoire de calcul.
107		Hermite, inst.	St-Imier (Isère)	Un colis d'imprimés.

(A continuer.)

Nota. — Quelques irrégularités dans les envois n'ont pas permis de conserver et de faire concorder l'ordre de numérotation avec les dates d'avis ou de réception. Le catalogue définitif rédigé d'après le classement adopté par le programme de l'exposition, rectifiera ce qu'il peut y avoir de défectueux dans cette circonstance.

Errata de la 1^{re} liste (Educateur du 15 juin.)

N^o 40. Professeur Eysseric, au lieu de Eysserini.

N^o 44. Eloi Demasier, au lieu de Demozier.

La Commission invite les Directions d'Ecole et les Municipalités qui désirent exposer des spécimens de matériel scolaire, tels que bancs, pupitres, tableaux, engins de gymnastique et autres, à les envoyer directement au Bâtiment Electoral, avant le 24 juillet au soir. (S'adresser au concierge).

Au nom de la Commission :

Le vice-président : Ad. CATALAN.

Le gouvernement grec a décidé d'envoyer comme délégué officiel extraordinaire au Congrès de Genève, M. Frédericos, premier secrétaire au ministère royal de l'instruction publique, à Athènes. D'autres délégués sont également annoncés.

AVIS. — Nous annonçons que les billets à demi-tarif des chemins de fer sont aussi valables sur les bateaux du lac Léman (côte suisse).

Le Rédacteur en chef, Alex. DAGUET.

Genève. — Imp. Taponnier et Studer.